Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 1 (1872)

Heft: 7

Artikel: Lettre d'un instituteur à M. le député N.

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040140

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Banquet à l'hôtel du Cerf, au prix de 2 fr.

Messieurs les instituteurs qui n'auraient pas encore envoyé leurs travaux aux rapporteurs, sont priés de le faire sans retard.

Les renseignements que nous recevons nous promettent une assemblée nombreuse et imposante. Nous osons espérer que les instituteurs répondront tous à l'appel; ils amèneront avec eux les membres des commissions locales et tous ceux qui s'intéressent à l'instruction populaire.

On a demandé une réduction de prix à l'administration des chemins de fer pour les membres de l'association qui sont intentionnés de se rendre à Romont le 4 juillet. Si cette demande est accordée, nous nous empresserons de faire imprimer des cartes de légitimation et de les adresser à nos abonnés.



LETTRE

D'UN INSTITUTEUR A M. LE DÉPUTÉ N.

Monsieur le Député,

Vous voulez bien me demander quelques renseignements sur l'Association fribourgeoise d'instruction et d'éducation populaire. Je m'empresse de vous les fournir, en vous remerciant tout d'abord de l'intérêt que vous daignez témoigner à cette société. Je comprends que vos occupations si nombreuses et si diverses ne vous aient pas permis de suivre de près les différents courants d'idées et la marche des événements dans le domaine de nos questions scolaires, questions qui ne sauraient avoir qu'un intérêt secondaire pour vous. Laissez-moi donc. Monsieur le Député, commencer par rappeler brièvement les circonstances qui donnèrent naissance à notre chère association.

Vous n'avez peut-être pas oublié que le premier projet de révision constitutionnelle laissait intacte la souveraineté cantonale sur le terrain de l'instruction primaire. Etait-ce oubli ou crainte d'un échec? Je ne le sais. Ce qu'il y a de certain, c'est que la cohue des ambitieux, des intrigants et des mécontents n'en fut point satisfaite. Aussi, tous ceux qui avaient quelque espoir de devenir inspecteurs fédéraux, ou d'obtenir des galons universitaires, tous les hommes qui croyaient trouver dans la centralisation de l'instruction un moyen de satisfaire leur rancune, leur

ambition ou leur cupidité, commencèrent bientôt à s'agiter et à réclamer l'intervention du pouvoir central dans ce domaine.

Nos galants y voyaient double profit à faire, Leur bien premièrement, et puis le mal d'autrui.

Nos révisionnistes ne sefirent pas tirer longtemps l'oreille : c'était, à vrai dire, une occasion unique de mettre une bonne fois au pas, et de faire entrer dans la voie du progrès ces cantons ultramontains, particulièrement ceux de Fribourg et du Valais, dont le *Bund* et sa séquelle venaient de dévoiler l'obscurantisme affreux.

Les partisans de ce projet poussèrent l'audace jusqu'à venir réclamer nos propres signatures en faveur de cette œuvre inique, qui blessait à la fois nos consciences et notre patriotisme. Que faire devant de telles machinations? Se croiser les bras, ne rien dire de crainte d'avoir pis? Mais les révisionnistes n'auraient pas manqué de se prévaloir des quelques adhésions qu'ils avaient recueillies et du silence des autres pour arriver plus sûrement à leur but. Il n'y avait donc qu'une alternative à prendre : c'était de provoquer une solennelle protestation de la conscience publique. C'est ce qui eut lieu à la mémorable assemblée du Lycée.

Mais cette assemblée, à laquelle vous assistiez peut-être, Monsieur le Député, eut un autre fruit : ce fut la création de l'asso-

ciation dont vous me demandez des renseignements.

La plupart d'entre nous, instituteurs fribourgeois, nous faisions autrefois partie de la Société romande des instituteurs. Mais cette société, que nous croyions appelée à rendre de grands services, ne réalisa point les espérances que nous en avions conçues; de plus, elle ne tarda pas à manquer à ses engagements, en nous houspillant de toutes manières, nous autres Fribourgeois et Valaisans. Comme sa bannière abritait des instituteurs appartenant à des confessions et à des cantons différents, l'union n'était possible qu'à la condition d'une tolérance réciproque. On ne devait jamais toucher aux questions religieuses et politiques. Or, son organe officiel et ses orateurs n'avaient jamais que des paroles de dédain ou de haine pour nos institutions politiques et religieuses. Ne voulant pas servir plus longtemps de parias à ces aimables collégues, nous nous retirâmes un à un et sans bruit de cette société.

Cependant nous éprouvâmes bientôt tout l'ennui de notre isolement et le besoin de plus en plus senti d'associer nos forces et nos lumières pour augmenter nos courages, entretenir une mutuelle amitié entre les membres du corps enseignant, pour élargir et élever nos idées par l'échange de nos vues et des fruits de l'expérience de chacun. Je ne saurais vous exprimer, Monsieur le Député, avec quelle joie nous saluâmes la formation de notre association. Aussi, tous les instituteurs qui, comme moi, appartiennent d'esprit et de cœur à la famille fribourgeoise, s'empressèrent-ils d'entrer dans cette nouvelle société.

Vous le savez, Monsieur le Député, chaque famille, chaque société a sa physionomie propre. Notre association porte un double caractère, dont j'augure les résultats les plus fructueux.

D'abord, elle est circonscrite dans les limites d'un même canton: elle peut avoir et elle aura, je l'espère, des rapports avec les sociétés, ses sœurs, qui se sont déjà fondées dans les cantons voisins; mais elle veut rester et elle restera purement cantonale. Vous comprendrez aisément quelle force et quelle vitalité elle puisera naturellement dans cette communauté de besoins, de vues, d'intérêts, de croyances, de mœurs, de lois et d'usages. Dans la société romande, qui s'étend à six cantons, ces points de contact sont autant de barrières qui entravent les rapports des instituteurs de cantons différents, et empêchent les réunions de devenir fréquentes, pratiques et fructueuses.

Dans notre nouvelle association, dont les sections sont basées sur les divisions administratives, les conférences et les règlements scolaires, qui étaient souvent des obstacles à nos rapports, en sont devenus d'utiles auxiliaires. Nous sommes assez rapprochés pour pouvoir nous réunir souvent et réaliser ainsi pleinement le but que nous poursuivons.

Un autre cachet particulier de notre association, c'est sa composition même. Nous avons voulu, pour nous conformer davantage à la nature et à la fin de notre mission, que les pères de famille, les ecclésiastiques et les autorités locales puissent faire partie de notre association. C'est là, à mon avis, une idée heureuse et féconde. Il faut que l'instituteur ne reste plus isolé dans la société et abandonné à lui-même; mais tous ceux qui sont intéressés, ou qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance, doivent l'aider, l'appuyer dans ses pénibles fonctions : à nous, régents, l'instruction proprement dite; à tous, la partie éducative et disciplinaire. Le concours de ces membres nous sera acquis avec leurs sympathies, si nous parvenons à les amener dans nos réunions, et leur appui se fera sentir dans la famille, à l'école, partout.

Je connais trop bien votre sollicitude et votre dévouement pour l'instruction populaire, Monsieur le Député, pour douter de vos intentions à l'endroit de cette association, dont je viens de vous donner connaissance.

Vous savez quelle a été son origine, quel est son but, quelles

sont nos institutions. Quoique les suffrages du peuple, ou plutôt vos talents et votre dévoûment vous aient revêtu d'une haute dignité, cependant vous ne croirez point vous abaisser en descendant dans nos rangs, pour prendre part à nos modestes travaux, pour nous guider souvent et nous soutenir toujours. Vous viendrez, Monsieur le Député, à notre assemblée générale qui aura lieu le 4 juillet à Romont, vous y viendrez avec M. le curé N. et quelques membres de la commission locale. Vous y apporterez votreparole toujours si lumineuse, votre esprit agréable et enjoué, et surtout ce cœur d'or que je connais si bien.

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

R., instituteur à H.

H., 15 juin 1872.

DE L'INSTRUCTION CIVIQUE D'APRÈS LES PRINCIPES CATHOLIQUES.

=0000000000

(7° article).

CHAPITRE IV.

De la société civile.

On appelle Société civile une réunion d'hommes ou plutôt de familles associées dans le triple but de la conservation physique des individus, la perpétuité de l'espèce humaine et le perfectionnement de tous au triple point de vue physique, moral et intellectuel.

L'homme pour accomplir sa destinée terrestre a besoin de trois choses : travailler et jouir du fruit de son travail; avoir une fa-

mille; être libre au sens physique et au sens moral.

Par le travail et la propriété, l'homme pourvoit à sa propre conservation et à son bien-être, ainsi qu'à l'avenir de ceux qui naîtront de lui; par la famille, il perpétue l'espèce, mais surtout il se développe comme être moral et intellectuel; par la liberte, il est un être responsable, qui mérite ou qui démérite, qui se rend digne de récompense ou de châtiment. Que l'on supprime un seul de ces termes, les autres disparaissent : aussi les philosophes ont-ils de tout temps considéré ces trois conditions, liberté, famille et propriété, comme les fondements de l'ordre social.